

ACADEMIE DE TOULOUSE Collège Georges CHAUMETON 31240 –L'UNION	PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION <b>JEUDI 9 NOVEMBRE 2017</b>
ANNEE SCOLAIRE 2017-2018	SEANCE N°1

1 - Le quorum étant atteint, 28 membres présents, Madame la Principale ouvre la séance à 18h25.

Avec l'accord des membres du Conseil, Monsieur MOURGUES, assure le secrétariat de séance.

2 - Approbation de l'ordre du jour.

Madame la Principale soumet l'ordre du jour à l'approbation de l'assemblée.

Votants : 28  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0

*Le Conseil d'Administration approuve l'ordre du jour à l'unanimité.*

3 - Approbation du procès verbal de la séance du 27 Juin 2017.

Aucune observation.

Votants : 28  
Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 2

*Le Conseil d'Administration approuve le procès verbal du 27 juin 2017 à l'unanimité.*

4 – Installation du conseil d'administration et des différentes commissions.

Mme ZABUKOVEC présente les résultats des élections 2017/2018.

		2017/2018	2016/2017
ASS et ATTE	inscrits	22	21
	Taux participation	59,09%	61,9%
	Sièges pourvus	3	3
PEE Personnel enseignant et d'éducation	inscrits	71	67
	Taux participation	64,79%	70,15%
	Sièges pourvus	7	7
Parents	inscrits	1116	1133
	Taux participation	37,81%	43,25%
	Sièges pourvus	7 FCPE : 5 APIU : 2	7

Est présentée la composition du CA et des différentes commissions : documents joints.

Votants : 28  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0

5 - Le règlement intérieur du CA (document joint) est adopté à l'unanimité.

Votants : 28  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0

6 - Point sur la rentrée :

Madame ZABUKOVEC évoque les effectifs conformes aux prévisions : 645 élèves à la rentrée, et une moyenne par classe de 28 élèves. Ils devraient augmenter dans les années à venir.

Le secteur de recrutement est composé des 3 écoles primaires de l'union et de l'école de Lapeyrouse Fossat.

Les élèves sont répartis dans 6 classes de 6è ,5 classes de 5è et 4è, 6 classes de 3è.

Les résultats aux examens sont excellents

DNB : 94,8% admis

Mentions TB : 49,14% B : 64,26% et AB : 39,06%

DNB PRO : 5 candidats présents, 100% de mentions ( Bien : 25% AB : 75%)

CFG : 17 candidats 85,35% d'admis.

Malgré ces excellents résultats, 6 élèves étaient sans solution d'orientation à la rentrée 2017.

Les éléments de la réforme du collège sont en place :

6è : AP anglais, lettres, maths. Enseignement scientifique commun.

5è : AP : lettres, maths SVT.

EPI santé et activité physique : mieux se connaître.

EPI « heureux qui comme Ulysse a fait un beau voyage ».

4è : AP : sciences physiques, technologie, mathématiques.

EPI : imaginer ma maison éco conçue.

EPI : le son exploration scientifiques et artistiques.

3è : AP lettres, histoire et géographie, anglais et maths.

EPI : les robots, leur place dans la société.

EPI : médias et sociétés : formation, information déformation.

Concernant les devoirs faits, un partenariat existe avec le CLAS de L'Union pour des élèves en 6è. Les équipes réfléchissent pour étendre ce dispositif aux autres niveaux.

7- Délégation de signature :

Il s'agit d'une information aux membres du CA.

Madame ZABUKOVEC, délègue sa signature à Monsieur ARFI Patrick, adjoint gestionnaire, pour les actes suivants :

- Actes relevant du fonctionnement de l'établissement : autorisations d'absences ou de changements d'EDT des ATE
- Actes de l'ordonnateur dans le cadre des dépenses ne dépassant pas 400€.

Madame ZABUKOVEC, délègue sa signature à Monsieur MOURGUES Erik, principal adjoint, pour les actes suivants :

- Actes relevant du fonctionnement de l'établissement : autorisation de changement d'EDT des personnels enseignants, y compris ceux de la SEGPA
- Actes relevant du fonctionnement pédagogique (information aux familles, punitions et sanctions, appréciations sur le bulletin scolaire lors du conseil de classe, décision d'orientation, y compris pour la SEGPA).

En cas d'absence prolongée de Mme la Principale (plus de 3 jours), M.Mourgues est autorisé à signer tout document relevant de la responsabilité du chef d'établissement, (hors ordonnancement), afin d'assurer la continuité du service. Pour la SEGPA, signature des conventions de stage et suivi des visites de stage.

## 8- Contrats et conventions :

Monsieur ARFI présente une liste de nouveaux contrats récapitulés dans le tableau ci-dessous :

ENTREPRISE	OBJET	COUT en €
INCB	Maintenance borne accès restaurant scolaire	350
Serrures alarmes services	Maintenance portails et portillons	964
Société Méridionale d'Environnement	Curage bac à graisse cuisine	800
Technipure	Hygiène parasitaire cuisine	350
L'Equipe GC 18	Extraction vapeurs grasses hottes cuisine	700
Compagnie théâtre sauterelle en scène	Représentation « Mirage de vivre » - CESC/MIDELCA	1200+droits auteurs
Association Rebonds	Partenariat pédagogique EPS segpa	260
Cité Espace	Sortie scolaire 30-11-17	450
Cité Espace	Sortie scolaire 14-12-17	477
Compagnie théâtre Nelson Dumont	Atelier théâtre collège	Transport élèves à résidence finale
UGAP GAZ vague 4	Fourniture de gaz du 1/7/2018 au 30/06/2020	Indéterminé appel d'offre en cours
Cd31+collège+occupant	convention d'occupation précaire logement	676,52 € mensuel hors charges
Reconduction contrat et licences en cours pour 2018	Tableau ad hoc	id

Un autre tableau récapitule l'ensemble des contrats et licences de 2017 reconduits pour l'année 2018. La charge financière de l'ensemble de ces contrats sera inscrite au budget 2018.

D'autres contrats sont présentés : le Contrat Local de l'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est reconduit avec le concours de la commune et la MJC de L'Union.

Un protocole type, élaboré par le Rectorat, permet de déterminer les conditions d'accueil au collège de certains élèves venant des ITEP.

## 9 - Tarifs 2018 fixés par le collège :

Les tarifs de l'année 2017 sont reconduits à l'identique pour 2018.

9bis- Décision budgétaires modificatives et Décision ordonnateur.

9bis.1 DBM pour information n°5

Le gestionnaire informe les membres du CA de deux inscriptions budgétaires spécifiques :

- Le total de la taxe apprentissage perçu par le collège s'élève à 552.08 €.
- une subvention de 313 € a été allouée au collège par le Rectorat pour faire face aux couts de gestion des personnels AED.

9bis.2 DO n°4

Il s'agit d'un correctif en recette apportée au budget concernant cette subvention d'Etat.

9bis.3 DBM pour vote n°6

Le gestionnaire présente les 3 types d'opérations regroupées dans cette DBM :

- transfert de crédits fléchés d'équipement de la collectivité entre services.
- affectation de la dotation globalisée du bop 230 sur le CESC du collège.
- prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant total de 16.900 €.

## 10- Questions diverses :

10-1 : des parents s'interrogent sur le nombre de WC accessibles aux élèves.

Réponse de Mme LARROQUE (CPE). Le nombre de WC est conforme à la législation en vigueur, le collège étant neuf. Sont à disposition des élèves :

- Filles : 6 WC, fermés, plus un adapté
- Garçons : 6 urinoirs, 4 WC fermés
- Infirmerie : 1 WC

Des WC sont accessibles à tout moment dans les étages. Du papier est à disposition chez les surveillants. Mme ZABUKOVEC demande aux parents de signaler aux CPE et à l'infirmière toute situation spécifique d'élève pour des éventuels aménagements.

10-2 : Plaques de plafond qui tombent :

M. ARFI confirme que plusieurs plaques sont tombées. Les services du département ont immédiatement été alertés et ceux à plusieurs reprises. Une entreprise est intervenue. L'architecte nous indique que cela ne devrait pas se reproduire.

10-3 : date de remise des diplômes :

Mme ZABUKOVEC annonce qu'elle est fixée au jeudi 23 novembre à 18h. Les parents et lauréats ainsi que l'ensemble des personnels, membres du CA et élus sont invités. On peut se féliciter du très grand nombre de lauréats, cela suppose néanmoins une organisation logistique importante.

10-4 : Les 2 fédérations de parents présentent leurs actions :

APIU : vente de sapins de Noël et chocolats. Une partie des gains sera reversée à l'association sportive.

FCPE : organise pour ses adhérents une bourse aux fournitures scolaires en début d'année.

Les 2 fédérations de parents apportent également leur concours à la cérémonie de remise des diplômes.

Madame la Principale remercie les membres du conseil d'administration et lève la séance à 20h20, l'ordre du jour étant clos.

Le Secrétaire de séance,

M. Mourgues

La Présidente,

A. Zabukovec

**COMMISSION EDUCATIVE**  
**Année scolaire 2017 - 2018**

<b>FONCTION</b>	<b>MEMBRES</b>
<b>CHEF D'ETABLISSEMENT</b>	Mme ZABUKOVEC Annie
<b>ET/OU</b>	
<b>ADJOINT AU CHEF D'ETABLISSEMENT</b>	M. MOURGUES Erik
<b>CONSEILLERE PRINCIPALE D'EDUCATION</b>	Mme LEFEBRES Carine ou Mme LARROQUE Catherine
<b>INFIRMIERE</b>	Mme MAGNARD Anne
<b>REPRESENTANT ELU DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION (1 membre)</b>	Mme BOUVAL BERTIN Prisca Suppléante Mme GENDREU Aicha
<b>REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES (3 membres)</b>	<b>FCPE :</b> Mme VERMOREL Elodie suppléant M.SALA Raphael M.BUGARIN Florian suppléant M.GAVALDA Emmanuel <b>APIU :</b> Mme BRETON Véronique suppléante COLOMBIES Isabelle
<b>AUTRES MEMBRES :</b>	  <b>2 professeurs de la classe dont le professeur principal.</b>  toute personne susceptible d'éclairer les débats.

**COMMISSION HYGIENE ET SECURITE (CHS)**  
Année scolaire 2017 - 2018

FONCTION	MEMBRES
<b>CHEF D'ETABLISSEMENT</b>	Mme ZABUKOVEC Annie
<b>ET/OU</b>	
<b>ADJOINT AU CHEF D'ETABLISSEMENT</b>	M. MOURGUES Erik
<b>ADJOINT GESTIONNAIRE</b>	M. ARFI Patrick
<b>CONSEILLERE PRINCIPALE D'EDUCATION</b>	Mme LEFEBRES Carine ou Mme LARROQUE Catherine
<b>REPRESENTANT ELU DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION</b> (2 membres)	M.SARRAF Abdelhack suppléant M.TOBAJAS Charles M.SCHWARTZ Jean christophe suppléante Mme PICARD Marion
<b>REPRESENTANT DES PERSONNELS OUVRIERS ET DE SERVICE</b> (2 membres)	M.PEYROUSET Michel M.PEREZ Angel Suppléante Mme BONNAY Martine
<b>REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES</b> (2 membres)	FCPE : Mme CHARETON Viviane APIU : M.DELRIEU Stéphane, suppléante Mme BRETON Véronique
<b>REPRESENTANTS DES ELEVES</b> (2 membres)	Mme COVIN Camille suppléante Mme PIGUEL Ines M.POUJOLS Louis suppléant M.ATTAGNANT Pierre
<b>AUTRES MEMBRES :</b>	
<b>INFIRMIERE</b>	Mme MAGNARD Anne
<b>MEDECIN SCOLAIRE</b>	Mme RODIER Anne
<b>ACMO</b>	M.PEYROUSET Michel
<b>Experts</b>	

**COMMISSION FONDS SOCIAUX**  
Année scolaire 2017 - 2018

<b>FONCTION</b>	<b>Nom, Prénom</b>
<b>CHEF D'ETABLISSEMENT</b>	Mme ZABUKOVEC Annie
<b>ADJOINT AU CHEF D'ETABLISSEMENT</b>	M. MOURGUES Erik
<b>ADJOINT-GESTIONNAIRE</b>	M. ARFI Patrick
<b>PERSONNEL ADMINISTRATIF</b>	Mme LAVAL Fanny
<b>ASSISTANT(E) SOCIAL(E)</b>	Mme CHOISNET Cécile
<b>INFIRMIER(E)</b>	Mme MAGNARD Anne
<b>CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION (2 membres)</b>	Mme LARROQUE Catherine ou Mme LEFEBRES Carine
<b>REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT (2 membres)</b>	Mme JOUARD Emmanuelle M.PRIVAT Pierre Suppléant M.MARTY Olivier
<b>REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES (3 membres)</b>	FCPE : Mme TRAPIED Sandra APIU: Mme BRETON Véronique Mme FRINGS Céline
<b>REPRESENTANT DES ELEVES</b>	M.PERES Aymeric Suppléant Mme FIGUEL Ines.
<b>TOTAL DES MEMBRES</b>	<b>13</b>

Année scolaire 2017 - 2018

FONCTION	Nom, Prénom
CHEF D'ETABLISSEMENT	Mme ZABUKOVEC Annie
ADJOINT AU CHEF D'ETABLISSEMENT	<u>M. MOURGUES Erik</u>
ADJOINT-GESTIONNAIRE	M. ARFI Patrick
REPRESENTANT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	M. MIRASSOU J. Jacques
ASSISTANT(E) SOCIAL(E)	<u>Mme CHOISNET Cécile</u>
INFIRMIER(E)	Mme MAGNARD Anne
CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION	Mme LEFEBRES Carine <u>Mme LARROQUE Catherine</u>
REPRESENTANT DES PERSONNELS OUVRIERS ET DE SERVICE (2 membres)	M.PEYROUSET Michel M.PERES Angel
REPRESENTANTS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'EDUCATION (2 membres)	M.KUMMERLE François suppléante JEAN MARIE Rachel Mme PLANTADE Véronique suppléante PICARD Marion
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES (2 membres)	FCPE : Mme ALBENNE Cécile suppléante Mme PASTEL Jacky APIU : Mme HENRY Christelle suppléant M.DELRIEU Stéphane
REPRESENTANTS DES ELEVES (2 membres)	Mme PIGUEL Ines suppléant M.FOUJOLS Louis Mme COVIN Camille suppléante Mme SAVIGNONI Cécile
TOTAL DES MEMBRES	15



<b>COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE</b> <b>Année scolaire 2017 - 2018</b>
---

<b>FONCTION</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<i>CHEF D'ETABLISSEMENT</i>	<b>Mme ZABUKOVEC Annie</b>	
<i>ADJOINT AU CHEF D'ETABLISSEMENT</i>	<b>M. MOURGUES Erik</b>	
<i>ADJOINT-GESTIONNAIRE</i>	<b>M. ARFI Patrick</b>	
<i>REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT :</i>	<b>Mme VEZIAN M. Dominique</b>	<b>M. MIRASSOU J.Jacques</b>
<i>REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION (3 membres)</i>	<b>Mme PICARD Marion Mme CROCHET-PETIT Catherine Mme LAROQUE Sandrine</b>	<b>M.SCHWARTZJean-Chirstophe Mme GENDREU Aicha M.SARRAF Abdelhak</b>
<i>REPRESENTANT ELU DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, SOCIAUX ET DE SANTE (1 membre)</i>	<b>Mme BONNAY Martine</b>	<b>Mme MAGNARD Anne</b>
<i>REPRESENTANTS ELUS PARENTS D'ELEVES (3 membres)</i>	<b>Mme PASTEL Jacky Mme VERMOREL Elodie  Mme FRINGS Céline</b>	<b>M.GAVALDA Emmanuel Mme SERRE-PERES Géraldine  M.DELRIEU Stéphane</b>
<i>REPRESENTANT ELU DES ELEVES (1 membre)</i>	<b>M.ATTAGNANT Pierre</b>	<b>Mme SAVIGNONI Cécile</b>
<b>TOTAL DES MEMBRES</b>	<b>12</b>	

**CONSEIL DE DISCIPLINE**  
Année scolaire 2017 - 2018

FONCTION	TITULAIRES	<i>SUPPLEANTS</i>
<b>CHEF D'ETABLISSEMENT</b>	Mme ZABUKOVEC Annie	
<b>ADJOINT AU CHEF D'ETABLISSEMENT</b>	M. MOURGUES Erik	
<b>ADJOINT-GESTIONNAIRE</b>	M. ARFI Patrick	
<b>CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION</b>	Mme LEFEBRES Carine	Mme LARROQUE Catherine
<b>REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION</b> (4 membres)	Mme JEAN MARIE Rachel M.MARTY Olivier Mme FICOT Virginie Mme GENDREU Aicha	Mme PLANTADE Véronique Mme PICARD Marion M.TOBAJAS Charles Mme BOUVAL BERTIN Prisca
<b>REPRESENTANT ELU DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTE</b> (1 membre)	Mme LACHURIE Nicole	M.PEREZ Angel
<b>REPRESENTANTS ELUS DES PARENTS D'ELEVES</b> (3 membres)	M.SALA Raphael Mme VERMOREL Elodie Mme BRETON Véronique	M.BUGARIN Florian M.GAVALDA Emmanuel Mme HENRY Christelle
<b>REPRESENTANTS ELUS DES ELEVES</b> (2 membres)	M.FOUJOLS Louis Mme SAVIGNONI Cécile	M.ATTAGNANT Pierre M.PERES Aymeric
<b>TOTAL DES MEMBRES</b>	14	

Année scolaire 2017 - 2018

FONCTION	Nom, Prénom
CHEF D'ETABLISSEMENT	<u>Mme ZABUKOVEC Annie</u>
ADJOINT-GESTIONNAIRE	<u>M. ARFI Patrick</u>
CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION	<u>Mme LARROQUE Catherine</u>
ASSISTANT D'EDUCATION (1 membre)	
REPRESENTANTS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS (1 membre)	<u>Mme MICHAUD Virginie</u>
AGENT D'ENCADREMENT (1 membre)	
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES (2 membres)	<b>M.PEREZ Angel</b>
REPRESENTANTS DES ELEVES (8 membre titulaires et 8 suppléants)	<b>FCPE :</b> <b>M.SALA Raphael</b> <b>APIU :</b> <b>Mme COLOMBIES Isabelle</b> <b>suppléante Mme BRETON</b> <b>Véronique</b>  Mme PIGUEL Ines suppléante
TOTAL DES MEMBRES	16



## REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

*Tout membre du conseil d'administration s'oblige à observer scrupuleusement les lois et règlements de la République, notamment ceux relatifs au respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité. Sont exclus les propos et publications à caractère raciste, xénophobes ou se référant à une religion. Les propos discriminatoires sont exclus.*

### Dispositions en application du code de l'éducation.

#### **Article 1 – Convocation**

1-1 Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an en séance ordinaire. Il peut être réuni en séance extraordinaire sur simple décision du chef d'établissement, à la demande de l'autorité académique, de la collectivité territoriale de rattachement ou de la moitié au moins de ses membres sur un ordre du jour déterminé.

1-2 Le chef d'établissement fixe dans un délai de 10 jours le lieu, la date et heure des séances, établit et adresse les convocations à tous les membres du conseil d'administration. La convocation comporte obligatoirement l'ordre du jour et, dans la mesure du possible, les documents préparatoires jugés utiles par le chef d'établissement.

1-3 Le chef d'établissement peut inviter à titre consultatif pour tout ou partie de la séance toute personne dont la présence lui paraît utile à l'éclairage des débats.

1-4 Les membres titulaires sont seuls destinataires des convocations. En cas d'empêchement il leur appartient de solliciter un suppléant élu.

#### **Article 2 – Ordre du jour et compte rendu**

2-1 Le conseil d'administration ne traite que des questions entrant dans ses attributions définies par le code de l'éducation, notamment les articles R. 421-20, R. 421-23, R.421-24, et inscrites à l'ordre du jour qu'il adopte en début de séance.

2-2 Le président ouvre la séance une fois le quorum atteint. Si le quorum n'est pas atteint le conseil d'administration est à nouveau convoqué dans un délai de 8 à 15 jours (3 jours en cas d'urgence). Dans ce cas le conseil d'administration délibère sans que soit appliquée la règle du quorum. Une fois le quorum atteint le conseil d'administration délibère quel que soit le nombre de présents. Le secrétaire de séance note les arrivées et les départs.

2-3 L'ordre du jour est adopté en début de séance à la suite de l'adoption, avec ou sans modification, du procès verbal de la séance précédente.

2-4 Les questions s'ajoutant à l'ordre du jour fixé par le chef d'établissement doivent être déposées 3 jours francs avant la réunion du conseil d'administration.

2-5 Le secrétariat est assuré à tour de rôle par l'un des membres élus.

2-6 Le procès verbal est établi sous la responsabilité du chef d'établissement. Il doit être remis par le secrétaire de séance au chef d'établissement dans un délai de trois jours. Il est adressé aux seuls membres du conseil d'administration et aux autorités de tutelle. Il fera l'objet d'une publication.

2-7 Les convocations et PV du CA seront adressés par mèl avec demande d'accusé réception. En cas d'absence de quorum, se reporter à la convocation initiale qui précise les modalités de réunion du nouveau CA.

### **Article 3 – Vote et expression**

3-1 La prise de parole se fait sous la responsabilité du président qui veille à un bon équilibre. Une obligation de discrétion s'impose à tous. Le Président de séance assure la police de l'assemblée : en cas de non respect des règles de civilité et de mesure dans les propos et le comportement, il peut prononcer une expulsion pour la suite de la séance, suspendre ou lever la séance.

3-2 Les documents ne peuvent faire l'objet de distribution en cours de séance sans l'aval du président du conseil d'administration.

3-3 Les séances ne sont pas publiques.

3-4 Les votes sont personnels et seules les personnes présentes votent.

3-5 les votes se font à main levée : le vote à bulletins secrets est de droit à la demande d'un seul membre.

### **Article 4 – Durée**

La séance ne peut excéder 2 heures 30 minutes. Si l'ordre du jour n'est pas épuisé, le conseil d'administration poursuit la séance dans un délai de 3 jours maximum ou s'accorde une demi-heure supplémentaire pour le reste de l'ordre du jour.

Le président du conseil d'administration est chargé de veiller à l'application du présent règlement et d'assurer la bonne tenue des séances : il prend à cet effet toutes les dispositions utiles.